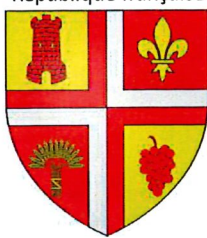


Mairie de REVONNAS

République française



CONSEIL MUNICIPAL

Séance 4 septembre 2025
COMPTE-RENDU

Le 4 septembre 2025 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 30 août 2025

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ (arrivé à 20h35), Patrick ROCHE.

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mr Philippe BENMERGUI (donne pouvoir à Mr Aurélien BEYEKLIAN) et Mr Yoann VIOLLET (donne pouvoir à Mr Yoann LEVÊQUE)

ABSENTS : Mr Marc BUISSON et Mme Françoise DUSSUC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Location garage pour Ain tour en mob➤ Accord de l'assemblée délibérante pour achat par Monsieur le Maire et remboursement à Mr le Maire➤ Amortissement des travaux du SIEA concernant l'aménageur « AMG PROMOTION » et l'aménageur « Ain Habitat »➤ Décision modificative n° 1 du budget principal 2025 | <ul style="list-style-type: none">➤ Avis sur les créances douteuses➤ Administration générale➤ Dossiers d'urbanisme➤ Travail des commissions➤ Questions diverses |
|--|---|

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 18 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Location garage pour Ain tour en mob

Suite à la dédite par la SAS LA CUVERIE, la commune a été sollicitée par l'association « Ain tour en mob » représentée par Mr Thomas QUINETTE pour occuper le garage du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 afin de stocker les mobylettes de l'association qui est en cours de création.

Un contrat de location sera mis en place pour uniquement du stockage de mobylettes et matériel. Aucune activité commerciale ne pourra y être pratiquée.

Le montant du loyer proposé est de 54,83 € par mois, avec des charges d'électricité de 8,00 € par mois. La caution est fixée à 54,83 €

Après cet exposé, le conseil municipal DECIDE :

- De louer le garage à l'association « Ain tour en mob »,
- De fixer le montant du loyer du garage à 54,83 € mensuel,
- De fixer le montant mensuel des frais de gestion à 8,00 €
- De fixer le montant de la caution à 54,83 €

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. Accord de l'assemblée délibérante pour achat par Monsieur le Maire et remboursement à Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire rappelle le triste évènement survenu dans la famille de Mme Florence BERGER, 2^{ème} adjointe au maire. Afin de faire part de leur sympathie, l'assemblée délibérante et Monsieur le Maire ont fait livrer une gerbe de fleurs, réglée par Monsieur le Maire sur ses fonds propres.

Pour rembourser Monsieur le Maire de cet achat, le conseil municipal doit donner son accord concernant l'achat de cette gerbe ainsi que son accord pour le remboursement du montant à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et accepte :

- L'achat de la gerbe de fleurs par Monsieur le Maire sur ses fonds propres concernant le triste évènement survenu dans la famille de Mme Florence BERGER,
- Le remboursement de cet achat par la commune à Monsieur le Maire

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3. Durée de l'amortissement des travaux du SIEA concernant l'aménageur « AMG PROMOTION » et l'aménageur « Ain Habitat » :

➡Arrivée de Mr Thibaut MARTINEZ

Suite aux contrôles effectués par le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse en date du 11 juillet 2025, des anomalies apparaissent sur le budget 2024 de la commune.

- Les opérations d'amortissement des immobilisations du compte 204182 n'ont pas été comptabilisées pour l'année 2025.

En nomenclature M57 et pour les collectivités inférieures à 3 500 habitants, les mandats passés au chapitre 204 doivent faire l'objet d'un amortissement. Il est nécessaire d'émettre des écritures pour réaliser les amortissements au 204182. Cela concerne les travaux réalisés par le SIEA pour les permis d'aménager d'AMG PROMOTION et d'Ain Habitat.

1. Concernant les travaux réalisés par le SIEA pour le PA AMG PROMOTION, il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 681 chapitre 042 et un titre d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 204182 chapitre 040 d'un montant de 2 141.67 €.
2. Concernant les travaux réalisés par le SIEA pour le PA Ain Habitat, il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 681 chapitre 042 et un titre d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 204182 chapitre 040 d'un montant de 2 861.11 €.

Un tableau d'amortissement devra être joint au mandat et au titre en pièce justificative.

Le titre de recette de l'amortissement est appuyé d'un état récapitulatif des immobilisations concernées indiquant :

- La valeur historique (ou valeur brute) de l'immobilisation ;
- La durée d'amortissement
- Le montant des amortissements constatés au titre des années antérieures ;
- L'annuité d'amortissement ;
- Le montant cumulé des amortissements ;
- La valeur nette comptable de l'immobilisation.

Monsieur Patrick ROCHE, le Maire, vous propose :

- D'amortir sur une durée de 15 ans les biens comptabilisés au compte 2044182
- Pour les travaux réalisés par le SIEA pour le PA AMG PROMOTION d'amortir avec une annuité d'amortissement de :

○ 2 141.67 € la 1^{ère} année (2025) ○ 2 141.67 € la 2^{ème} année (2026) ○ 2 141.67 € la 3^{ème} année (2027) ○ 2 141.67 € la 4^{ème} année (2028) ○ 2 141.67 € la 5^{ème} année (2029) ○ 2 141.67 € la 6^{ème} année (2030) ○ 2 141.67 € la 7^{ème} année (2031) ○ 2 141.67 € la 8^{ème} année (2032)	○ 2 141.67 € la 9^{ème} année (2033) ○ 2 141.67 € la 10^{ème} année (2034) ○ 2 141.67 € la 11^{ème} année (2035) ○ 2 141.67 € la 12^{ème} année (2036) ○ 2 141.67 € la 13^{ème} année (2037) ○ 2 141.67 € la 14^{ème} année (2038) ○ 2 141.62 € la 15^{ème} année (2039)
--	--
- Pour les travaux réalisés par le SIEA pour le PA Ain Habitat d'amortir avec une annuité d'amortissement de :

○ 2 861.11 € la 1^{ère} année (2025) ○ 2 861.11 € la 2^{ème} année (2026) ○ 2 861.11 € la 3^{ème} année (2027) ○ 2 861.11 € la 4^{ème} année (2028) ○ 2 861.11 € la 5^{ème} année (2029) ○ 2 861.11 € la 6^{ème} année (2030) ○ 2 861.11 € la 7^{ème} année (2031) ○ 2 861.11 € la 8^{ème} année (2032)	○ 2 861.11 € la 9^{ème} année (2033) ○ 2 861.11 € la 10^{ème} année (2034) ○ 2 861.11 € la 11^{ème} année (2035) ○ 2 861.11 € la 12^{ème} année (2036) ○ 2 861.11 € la 13^{ème} année (2037) ○ 2 861.11 € la 14^{ème} année (2038) ○ 2 861.13 € la 15^{ème} année (2039)
--	--

Après la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'amortir sur une durée de 15 ans, pour les travaux réalisés par le SIEA pour le PA AMG PROMOTION d'amortir avec une annuité d'amortissement comme proposé dans le tableau ci-dessus,
- D'amortir sur une durée de 15 ans, pour les travaux réalisés par le SIEA pour le PA Ain Habitat d'amortir avec une annuité d'amortissement comme proposé dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les écritures budgétaires nécessaire à ce dossier

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4. Décision modificative n°1 du budget principal 2025

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente des corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2025 de la commune, voté en mars dernier, corrections en rapport avec les amortissements proposés ci-dessus :

- Il serait nécessaire d'émettre des écritures pour réaliser les amortissements au 204182. Il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 681 chapitre 042 et un titre d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 204182 chapitre 040 d'un montant de 5 002.78 € à partir des tableaux d'amortissement votés lors de la même séance. Ces deux comptes ne sont pas approvisionnés. Il est donc nécessaire de mettre les crédits suffisants avant de passer les écritures.

MAIRIE DE REVONNAS

163 rue de la Tour Déaul 01250 Revonnas

04.74.30.01.42 - mairie@revonnas.fr

Afin d'équilibrer à nouveau le budget Monsieur le Maire propose :

- De compléter la ligne au chapitre 042 compte 681 avec un montant de 5 002.78 € en dépenses de fonctionnement ;
- De prélever la ligne au chapitre 023 avec un montant de 5 002.78 € en dépenses de fonctionnement ;
- De prélever au chapitre 021 la somme de 5 002.78 € en recettes d'investissement ;
- De créer au chapitre 040 compte 2804182 la somme de 5 002.78 € en recettes d'investissement ;

Le Conseil municipal après délibération décide de valider les propositions de modification du budget principal 2025 de Monsieur le Maire

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
042	681	+5 002.78 €			
023		-5 002.78 €			
Dépenses investissement			Recettes investissement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
			040	2804182	+5 002.78 €
			021		-5 002.78 €

Vote : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5. Créances douteuses :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes prise en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue.

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrecouvrabilité.

L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision. La dette de Mme BOUVERET-ZITTEL sera intégrée pour principe de prudence car elle a de nombreuses dettes ailleurs. De plus, elle va pouvoir prétendre à la retraite avec une perte de revenus et donc une modulation de son échéancier.

Monsieur le Maire rappelle bien que ce n'est pas une dépense de trésorerie mais une provision qui en principe va diminuer chaque année en fonction du remboursement prévu par l'échéancier.

Une provision a été effectuée lors de l'établissement du budget principal 2025 d'un montant de 5 400.00 €.

Monsieur le Maire a acté cela par certificat administratif début août 2025, nouvelle démarche possible depuis 2022, comme l'an passé.

L'assemblée délibérante présente valide l'acte réalisé par Monsieur le Maire.

Vote : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

III. Administration générale :

- Monsieur le Maire fait un bilan sur le travail réalisé par les saisonniers du 1^{er} juillet au 31 août 2025. Les points forts sont la propreté des rues, des impasses et des autres chemins communaux, l'arrosage régulier des fleurs et des massifs, le désherbage et la tonte ainsi qu'une aide à l'agent communal. Les points faibles sont des remarques désobligeantes de la part de certains riverains. Un constat est établi : il faut trouver une solution complémentaire avec une entreprise privée ou un auto entrepreneur de la commune sur mi-avril/début mai et fonction de la saisonnalité avec un volume d'heures définies pour épauler l'agent communal
- Monsieur le Maire explique que le recrutement de l'agent de cantine et d'entretien des locaux communaux fut laborieux en raison du faible volume d'heures correspondant à la fiche de poste. Mme Shanon CALARD a accepté le poste ce jeudi 29/08. Elle assurera le temps de cantine et le temps méridien. Elle effectuera aussi l'entretien des locaux de la mairie le lundi de 9h à 11h et des salles des Buys et des Orchys le jeudi de 14h15 à 16h15. On lui souhaite la bienvenue.
- Tous les agents de la commune ont reçu un courrier explicatif et un questionnaire concernant leur mutuelle santé. Cela permettra à la commune de prendre une décision avant le 1^{er} janvier 2026 sur sa participation obligatoire aux frais de mutuelle et à son engagement ou non sur un accord cadre avec le Centre de Gestion de l'Ain.
- Mme Catherine BONNAND a renouvelé sa demande de temps partiel pour une année à compter du 4/09/2025.
- L'organisation des entretiens individuels a été mise en place :
 - Mr Patrick ROCHE et Mme Florence BERGER recevront les personnels de l'école les vendredis 10 et 17 octobre 2025
 - Messieurs Patrick ROCHE et Thibaut MARTINEZ recevront les personnels administratifs les samedis 11 et 18 octobre 2025
 - Messieurs Yoann LEVEQUE, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET recevront l'agent communal un jeudi d'octobre, la date restant à définir.
- Monsieur le Maire rappelle que L'article L.52-1 du code électoral prévoit qu'une période de réserve de 6 mois avant une élection générale pendant laquelle la possibilité pour une collectivité et ses élus de valoriser leur action à l'approche d'un scrutin est encadrée. **La période de réserve pour les élections municipales de mars 2026 débutera le 1^{er} septembre 2025.** Les dispositions de l'article L.52-1 n'interdisent pas, par principe, l'organisation d'évènements en période électorale, ni ne contraignent les collectivités territoriales à cesser de mener des actions de communication. Toutefois, cet article impose d'être particulièrement prudent lors de la tenue d'évènements dans cette période.
- Les élections municipales sont prévues **le 15 et 22 mars 2026**

IV. Dossiers d'urbanisme :

- Déclaration Préalable :

Une DP25B0025 a été déposée par Mr et Mme CORVELEYN David pour la construction d'un pool-house/abri annexe – 4 Rue des Chênes – Parcelle ZB 0302 (748 m²).

Une DP25B0026 a été déposée par CAP SOLEIL-CSE pour Mr MAINEULT Jean pour la pose de 9 panneaux photovoltaïques – 670 Route de Ceyzériat - Parcelle AA 0039 (2 379 m²).

Une DP25B0027 a été déposée par Mr RASCHITELLI Johan pour la pose de 12 panneaux noirs de dimension 1.95 x 1.13 cm en surimposition – 50 Route de Revonnas – **Erreur de commune**

Une DP25B0029 a été déposée par Mr GUINOT Philippe pour la création d'une menuiserie en façade côté cour – 182 Route de Tossiat - Parcelle OB 1351 (719 m²).

- Permis de construire :

Un PC25B0008 a été déposé par Monsieur BERROU Alain pour la création d'une maison individuelle neuve – 7 Allée de Pinaprat – Parcelle ZE 0131 (832 m²).

Un PC25B0009 a été déposé par Monsieur PALANCHON Joris et Madame TEIXEIRA Camille pour la construction d'une maison individuelle avec abri voiture non clos intégré – 6 Allée en Pinaprat – Parcelle ZE 0132 (488 m²)

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente Ain Habitat/BERROU-LENGAGNE – 7 Allée en Pinaprat – Parcelle ZE 0131 (832 m²).

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente Ain Habitat/PALANCHON-TEIXEIRA – 6 Allée en Pinaprat – Parcelle ZE 0132 (488 m²).

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente Ain Habitat/DABOUT – 4 Allée en Pinaprat – Parcelle ZE 0134 (762 m²).

La commune ne préempte pas sur ces biens.

V. Travail des commissions :

- * Finances -fiscalité : Une prochaine rencontre se fera en octobre 2025 afin de vérifier que tous les projets validés par les commissions peuvent se réaliser.
- * Affaires scolaires et périscolaires :
 - ✓ Rentrée scolaire : Tout s'est bien passé. L'effectif sera à la baisse la semaine prochaine en raison d'un départ de 2 enfants sur Montagnat. Madame la Directrice n'a pas communiqué les dates des futurs conseils d'école.
 - ✓ La cantine a démarré avec un petit effectif les lundi et mardi pour arriver à 60 enfants le jeudi. Le démarrage avec le nouveau prestataire RPC est positif avec des livraisons la veille au soir.
 - ✓ La commune va organiser un verre de l'amitié pour le départ en retraite d'un agent de cantine et d'entretien le vendredi 5 septembre 2025.
- * Urbanisme :
 - ✓ Une prochaine rencontre avec le CAUE sur la proposition du cahier des charges pour l'aménagement du cœur de village en lien avec les travaux du PLU est prévue le 3 octobre 2025 à 14h00
- * Information et communication :
 - ✓ Les articles pour le bulletin municipal doivent être transmis en mairie pour début novembre. Un mail va être envoyé à l'ensemble des associations de la commune.
 - ✓ Lors de la cérémonie du 11 novembre 2025, messieurs BENMERGUI et LEVÊQUE prendront la parole
 - ✓ Les vœux 2026 auront lieu le samedi 10 janvier 2026

* Bâtiments – Informatique – Téléphonie - Electrification :

- ✓ En Mairie :
 - L'aménagement de l'accueil se fera le 8 septembre 25 par l'entreprise ATELIER HANGGI.
 - Le contrat de téléphonie va être revu car l'actuel avec l'entreprise EKIPEO reste très problématique au niveau commercial. Il reste encore une année d'engagement, mais il sera possible de négocier un rachat avec le nouveau prestataire. Monsieur Yoann VIOLLET rencontre actuellement d'autres entreprises afin de pouvoir comparer les propositions commerciales.
- ✓ Salle des Orchys :
 - La création d'un placard se fera le 8 septembre 25 en même temps que la création de l'accueil de la mairie.
 - Le sol a été refait complètement sur les 15 premiers jours du mois d'août par l'entreprise PEROTTO.
 - Les travaux de la façade sont repoussés à l'année prochaine.
- ✓ Salle des Buys :
 - Le devis de la rénovation de l'éclairage a été validé mais l'entreprise NEVEU Elec n'a pas fixé de date d'intervention. Le secrétariat va la relancer.
 - La rénovation du sol, comme déjà évoqué lors des commissions bâtiments, est repoussée pour permettre un complément d'étude. La réfection des murs doit être réalisée avant le sol. Des devis vont être demandés pour prévoir cette réfection au budget 2026.
- ✓ Eglise :
 - Des témoins vont être mis en place par l'agent communal pour suivre l'évolution des fissures dans les murs
 - Le remplacement des ampoules est prévu le 13 octobre prochain à 18h00 par les élus.
- ✓ Atelier communal :
 - Le démarrage des travaux se fera sur le début de l'année 2026. La maîtrise d'œuvre sera en partie financée sur cette année.
- ✓ Four communal du village :
 - Les travaux de réfection du toit ont eu lieu fin juin 2025.
- ✓ Etude du CAUE sur l'avenir du village :
 - Une rencontre est prévue le 3/10 à 14h00 en mairie. Le but est d'imaginer les aménagements possibles dans la commune afin d'orienter le prochain PLU.
- ✓ Ecole :
 - La rénovation des éclairages de l'école en LED sera mise en place par l'agent communal sur 2 classes (CE et CM), soit pour 18 luminaires au total. Ce choix est fait pour des raisons d'économie, de confort mais surtout pour palier à la fin de la commercialisation des tubes néons en 2024.
 - Un contact a été pris avec le menuisier SYMATH pour trouver une solution de réparation des fenêtres battantes du dortoir. La première solution proposée par une entreprise est trop onéreuse et non satisfaisante.
 - Un devis est en cours pour la rénovation de la centrale de l'alarme incendie (matériel vétuste)

- ✓ Monument aux morts :
 - La commune attend toujours un devis pour la rénovation du mur. Nous allons relancer les entreprises.
- ✓ Salle polyvalente :
 - Suite à la visite de sécurité par le SDIS, le secrétariat de mairie n'a toujours pas reçu le compte-rendu. Des démarches ont tout de même été engagées pour résoudre les différents points relevés le jour de cette visite. De même, un point a été fait sur les divers contrats de maintenance.
- ✓ Cimetière :
 - Le devis de rénovation du mur a été validé, l'entreprise relancée. Elle doit intervenir fin octobre/début novembre 2025.
- ✓ Divers :
 - Une réunion sera organisée prochainement pour revoir les loyers et les conditions de location des salles municipales

* Voirie – Affouage – Bois – O.N.F – Chemins :

- ✓ Affouage :
 - Mr Yoann LEVÊQUE va rencontrer prochainement les affouagistes de l'année 2024/2025 pour faire un bilan de la saison et voir s'ils souhaitent s'engager sur la saison 2025/2026.
- ✓ O.N.F :
 - Mr Yoann LEVÊQUE a rencontré le jeudi 4 septembre 2025 Mr David PIVOT de l'ONF pour faire une proposition de convention à la commune. Cette convention permettrait de mettre en vente plusieurs essences d'arbres à différentes scieries permettant à la commune, après tous les frais déduits d'obtenir un gain d'environ 4 500 €.

La commune peut faire le choix aussi de vendre à un seul prestataire, cela est plus difficile à trouver pour un montant presque identique.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante présente sur sa possibilité de signer la convention présentée par l'ONF. Le vote est de 12 voix pour, 0 voix en abstention et 0 voix contre.
- ✓ Voirie :
 - Dossiers réalisés :
 - Réfection du tronçon Rue du Revermont
 - Chemin des Rippes- Réception du chantier faite le 5/09/2025
 - Carrefour de Route de Tossiat/Chemin sous Grillerin – Mise en place d'un plateau surélevé – Début des travaux début novembre 2025 – le dernier plan mis à jour est présenté à l'assemblée délibérante
 - Impasse de l'église
 - Réalisations avant fin 2025 :
 - Les travaux d'évacuation d'eau Rue de la Mairie
 - Les travaux d'évacuation d'eau Chemin des Condamines
 - Les travaux de réparation des canalisations d'eau Chemin du Divozet
 - Trottoir le long du Chemin de la Bessonnière

Il faudra juste rester très vigilant sur la réception des factures pour la fin d'année pour les affecter au budget 2025.

- Problème de « faïençage » sur la rue de la Chassière – Une demande de devis doit être faite.
- Problème d'écoulement d'eau à l'impasse de la Grande Vigne :

Une rencontre avec les riverains sera proposée prochainement pour évoquer avec eux les suites à donner à cette problématique.
- Demande effectuée par les habitants de mettre un miroir pour améliorer la visibilité dans le carrefour route de Ceyzériat/chemin des Condamines. Un devis va être demandé à l'entreprise Signature.

* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

- ✓ Commission enfants : Madame Hélène TESTARD présente au conseil les souhaits de la commission jeunes qui se compose actuellement que de 3 enfants, très motivés et ayant de nombreux projets :
 - Le 1^{er} est la réalisation de nichoirs à oiseaux qui seront construits le samedi 27 septembre 2025
 - Le 2^{ème} le tri des livres le samedi 13 septembre 2025 pour leur vente lors de la farfouille du comité des fêtes le 21 septembre 2025
 - La 3^{ème} la réalisation de décorations de Noël à base de palettes et de matériel de récupération pour décorer le village et la mairie
- ✓ Repas des aînés : Il aura lieu le samedi 6 décembre 2025 à la salle polyvalente. La commune va solliciter comme traiteur le Bistrot Ambulant d'Emeric (BAE) et elle est à la recherche d'une animation basée sur la chanson.

VI. Questions diverses :

→ Monsieur Thibaut MARTINEZ, représentera la commune au forum des associations de Ceyzériat le samedi 6 septembre 2025

→ Mise en place du tri hors foyer dans la commune

La loi AGECE prévoit la généralisation d'ici fin 2025 du geste de tri en permettant aux usagers de trier en dehors de leurs foyers : parcs, centres-villes, stades, gymnases, crèches.... Cela implique, si la commune en dispose, le remplacement progressif des actuelles corbeilles de rues par des équipements permettant le tri des emballages et du verre. A titre d'information, de récentes analyses réalisées sur des corbeilles de rue révèlent qu'un tiers des détritiques est composé d'emballages et un tiers est composé de verre. Autrement dit, une grande partie des déchets déposés dans ces corbeilles pourrait être recyclée (et valorisée).

Dans cette perspective, Grand Bourg Agglomération propose aux communes un accompagnement, en lien avec CITEO – l'éco-organisme national en charge des emballages – pour bénéficier de subventions à l'équipement. En effet, différents équipements adaptés aux différentes typologies de lieux peuvent être partiellement financés à l'acquisition.

La commune a donc fait la demande de 2 corbeilles (une pour le parc de jeux et une pour le terrain de boules) auprès de GBA pour que l'Agglo puisse réaliser son dossier de candidature. CITEO analysera le dossier et donnera une réponse en décembre 2025. GBA informera les mairies de la réponse et de l'éligibilité. Puis les communes pourront commander les équipements dès le 1^{er} trimestre 2026 auprès des fournisseurs sélectionnés. La mise en place des équipements pourra se faire dès la réception de la commande par les communes. Cette dernière informera la Direction de la Gestion des Déchets de la mise en place des équipements et ceux-ci pourront ainsi être intégrés aux circuits de collecte existants. Les mairies payeront la facture des équipements aux fournisseurs puis les enverront à GBA pour qu'elle puisse leur reverser les soutiens de CITEO.

Le conseil souhaite qu'un tel équipement soit aussi prévu pour la place de Sénissiat. Le secrétariat de mairie va donc se rapprocher à nouveau de la chargée de mission de la gestion des déchets de GBA pour faire une commande supplémentaire.

→ Réunion le mercredi 10 septembre 2025 à 17h30 pour le chemin d'accès entre le village et Sénissiat avec Mr Rémi RENAUD, entreprise R2TP01 et des élus (Mme Marie-Aude DABOUT et Messieurs Yoann LEVEQUE et Thibaut MARTINEZ)

La séance est levée à 22h15

**Le prochain conseil municipal
est fixé
le jeudi 2 octobre 2025**

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]